



Mouthiers *sur* Boême



# Étude bois et forêts Commune de Mouthiers sur Boême

Septembre 2022



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**



UNION EUROPEENNE  
Fonds Européen Agricole  
pour le Développement Rural



Communauté de Communes

**La Rochefoucauld  
Porte du Périgord**

## Sommaire

I.	Présentation.....	3
A.	Action du programme Leader Gal Angoumois : .....	3
B.	Quelques notions pour un vocabulaire commun : .....	3
II.	Bois et forêts de la commune de Mouthiers .....	6
A.	Présentation générale : .....	6
B.	Focalisation sur un massif : .....	8
	1) Description des peuplements et de la gestion forestière : .....	9
	2) Description du foncier : .....	16
	3) Description environnementale : .....	18
	4) Autres usages de la forêt : .....	22
	5) Description de la desserte forestière : .....	24
	6) Étude de Défense des Forêts Contre les Incendies .....	26
III.	Propositions : .....	29
A.	Développer une exploitation forestière préservant prenant en compte la biodiversité : les coupes d'éclaircie .....	29
C.	Promouvoir de nouvelles entreprises de travaux forestiers et accompagner les bûcherons .....	33
IV.	Estimation d'un budget prévisionnel : .....	34
V.	Conclusion.....	36
VI.	Fiches en annexe .....	36

## Le Centre d'Etude Technique Environnemental et Forestier



20 rue Léonard Jarraud - 16000 ANGOULÊME

Tel (+33) 5.45.69.23.27

[cetef16@orange.fr](mailto:cetef16@orange.fr)

<http://cetefnouvelle-aquitaine.org/>

**Présidente :** Mme Isabelle LEYDIER DELAVALLADE

Contacts :

- Mathieu BERGERON, Technicien forestier  
Tel : 07 88 53 43 04 – [mbergeron.cetef16@orange.fr](mailto:mbergeron.cetef16@orange.fr)
- Yanis MARCILLAUD, Ecologue forestier  
Tel : 06 73 54 35 89 - [ymarcillaud.cetef16@orange.fr](mailto:ymarcillaud.cetef16@orange.fr)

**Le CETEF est une association reconnue d'intérêt général**, disposant de deux techniciens, Gestionnaires Forestiers Professionnels. Le CETEF ne réalise pas d'activité commerciale sur l'exploitation des bois.

## I. Présentation

### A. Action du programme Leader Gal Angoumois :

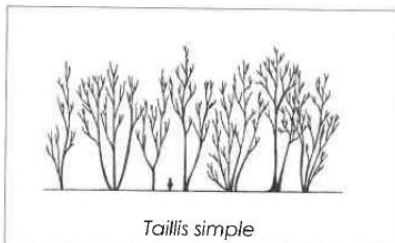
Le CETEF réalise cette étude du massif forestier dans le cadre d'une action du programme Leader du Gal de l'Angoumois intitulée « Développer et structurer une filière bois respectueuse de l'environnement » :

- Améliorer la connaissance de la forêt locale, de son potentiel économique, de sa richesse environnementale et la valoriser auprès des habitants.
- Rationaliser l'exploitation et la gestion de la forêt en incitant notamment les propriétaires forestiers à se regrouper.
- Concourir à une exploitation forestière plus respectueuse des milieux.
- Augmenter la qualité moyenne des bois produits.

### B. Quelques notions pour un vocabulaire commun :

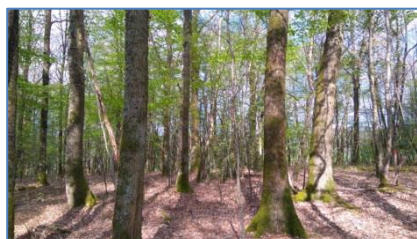
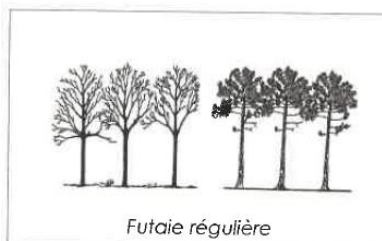
#### Taillis:

- Peuplement feuillu issus de rejets.
- Mode d'exploitation par coupe rase tous les 25/40 ans
- Bois de chauffage, bois énergie pour chaudière automatique, bois de papeterie, piquet de châtaignier, pas de bois d'œuvre.



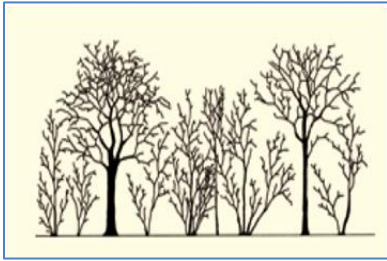
#### Futaie:

- Peuplement feuillu ou résineux issus de graines (naturel) ou de plants (plantation).
- Mode d'exploitation par coupe d'éclaircie tous les 8/10 ans
- Bois de chauffage, bois d'œuvre (charpente, menuiserie, tonnellerie).



### **Mélange taillis futaie :**

- Taillis avec des arbres de futaie
- Mode d'exploitation par coupe rase avec maintien de réserves tous les 25/40 ans



### **Bois Energie (Be):**

- Bois bûche
- Plaquette



### **Bois d'industrie (Bi):**

- Piquet
- Bois de trituration (Papeterie et panneaux)



### **Bois d'œuvre (BO):**

- Bois de charpente (chêne, pin)
- Bois de menuiserie (chêne, pin)
- Bois de déroulage (pin)
- Bois de palette (pin)



**Coupe rase:**

- Ou coupe à blanc, mode de gestion sylvicole passant par l'abattage de la totalité des arbres d'une parcelle. Les arbres repousseront de façon naturelle ou bien par plantation, on parlera ici de reboisement.



**Défrichage :**

- Le défrichage est la destruction d'espaces boisés ayant pour vocation de mettre fin à l'état boisé. L'objectif est de transformer la parcelle (urbanisation, mise en culture...)



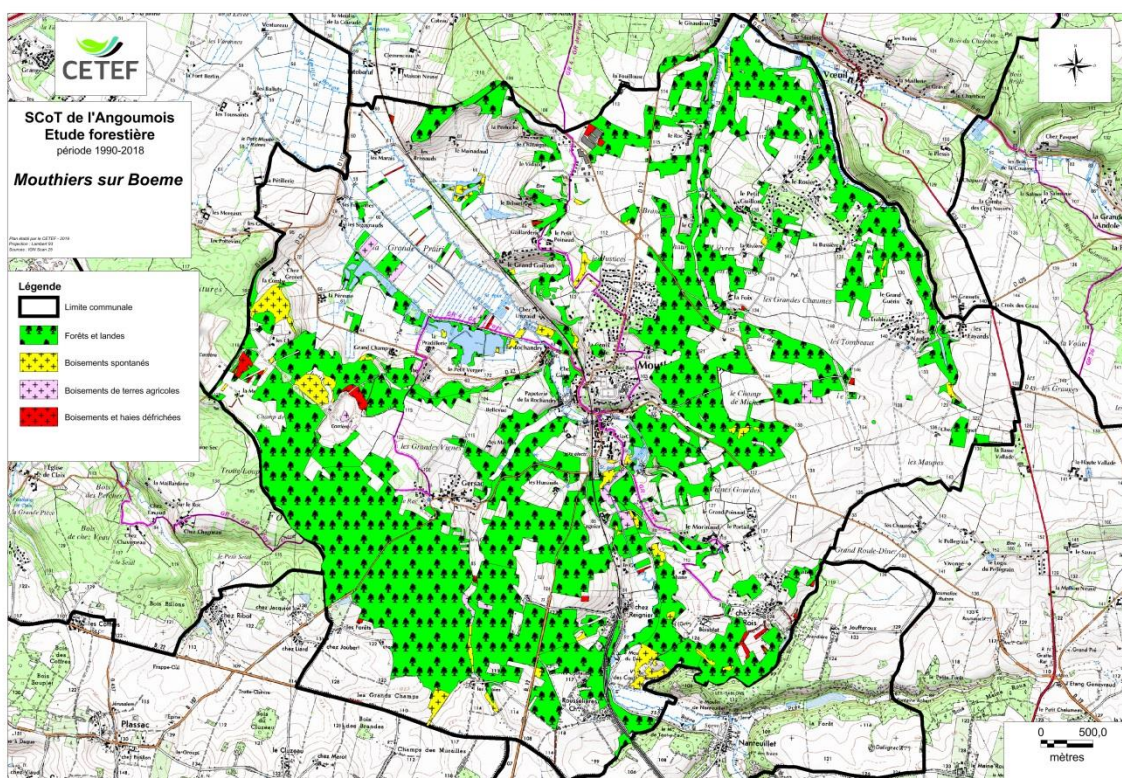
## II. Bois et forêts de la commune de Mouthiers

### A. Présentation générale :

La commune de Mouthiers sur Boëme possède une surface totale de 1166 ha de forêts, landes et friches. Son taux de boisement est de 34%, l'un des plus forts de l'ensemble des communes du Grand Angoulême.

Durant les 30 dernières années, l'accroissement forestier a été important sur la commune avec 62 ha de forêts supplémentaires. Cette augmentation résulte de l'enfrichement suite à l'abandon de carrières et petites parcelles agricoles qui n'ont plus d'intérêt pour l'agriculture moderne.

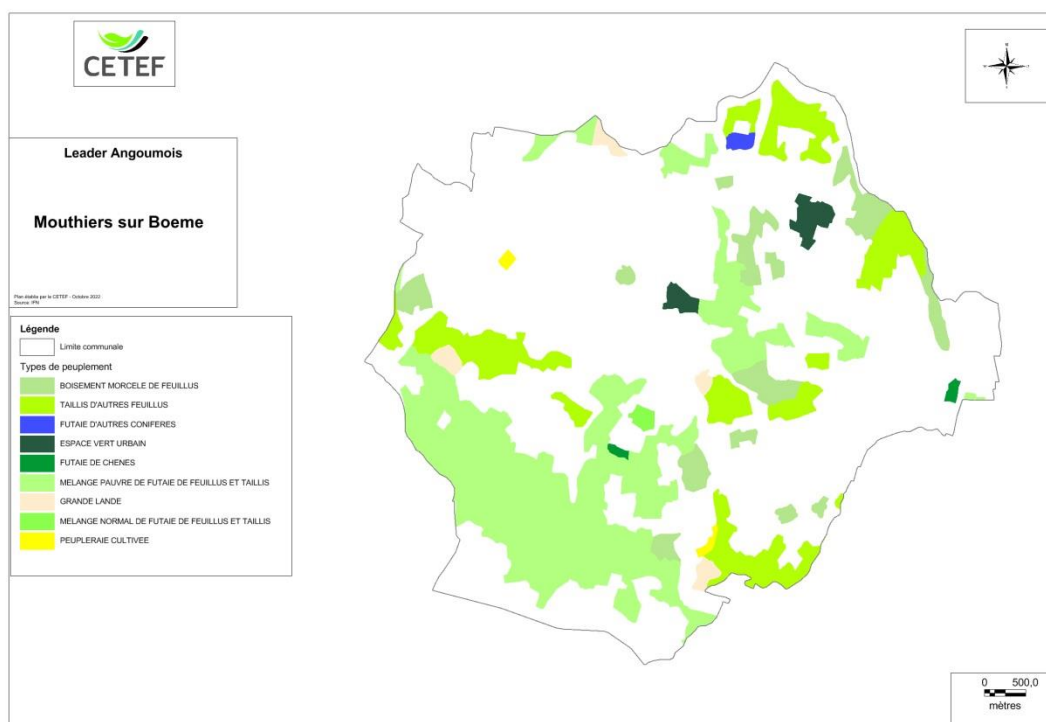
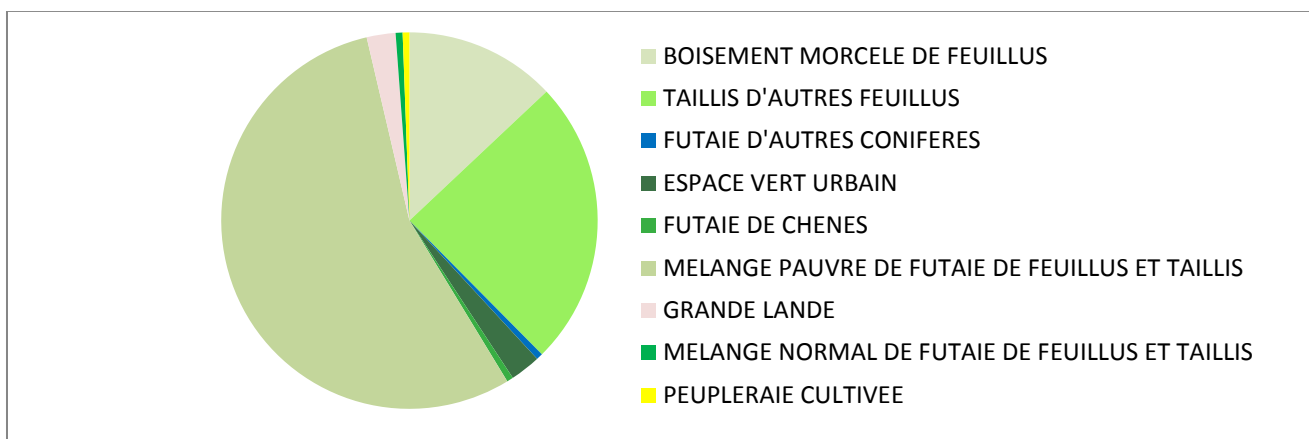
Les défrichements quant à eux sont liés en grande majorité à la mise en culture de parcelles anciennement boisées et à l'agrandissement de carrières. Ce sont 13 ha qui ont été supprimé pendant les 30 dernières années. Il est important de constater que Mouthiers, une commune péri urbaine qui a vu son tissu urbain se densifier, ne s'est pas urbanisé au détriment de milieux naturels forestiers.



L'étude des données de l'inventaire forestier national ou IFN permet de faire ressortir les grands types de forêts retrouvés sur un territoire.

Types de peuplement IFN	Surface	Pourcentage
BOISEMENT MORCELE DE FEUILLUS	151,351	13%
TAILLIS D'AUTRES FEUILLUS	286,647	25%
FUTAIE D'AUTRES CONIFERES	6,514	1%
ESPACE VERT URBAIN	30,443	3%
FUTAIE DE CHENES	6,458	1%
MELANGE PAUVRE DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	641,643	55%
GRANDE LANDE	28,879	2%
MELANGE NORMAL DE FUTAIE DE FEUILLUS ET TAILLIS	6,943	1%
PEUPLERAIE CULTIVEE	6,775	1%

Il ressort que la grande majorité de la forêt présente sur le territoire communal est composée d'essences feuillues avec le chêne et le châtaignier.



## B. Focalisation sur un massif :

Afin de respecter le temps imparti à la mission, le CETEF a réalisé une étude plus approfondie des bois et forêts sur le secteur Sud-Ouest de la commune.

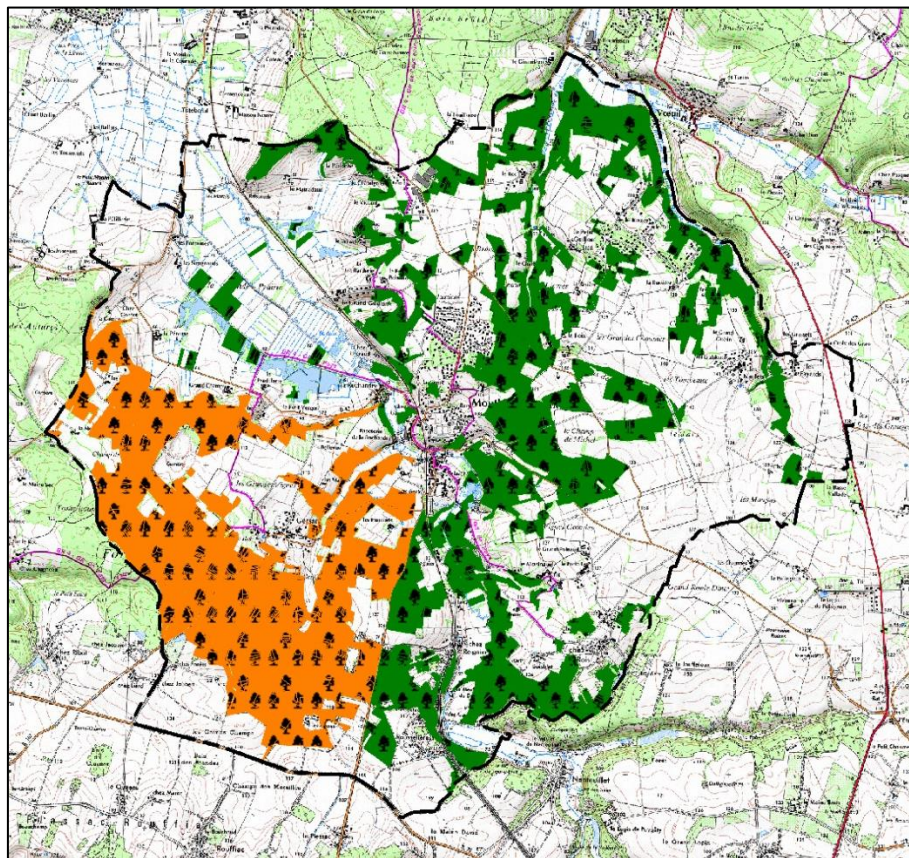
L'objectif de ce zoom est de faire ressortir des tendances forestières à l'échelle communale.

Les actions proposées suite à cette étude d'une zone particulière ont pour vocation à être mise en place sur l'ensemble du territoire communal.

Le choix de ce massif est la résultante d'un croisement de plusieurs facteurs déterminant :

- Hétérogénéité des peuplements (tous les types de forêts y sont présents)
- Hétérogénéité foncière (mélange de petits et grands propriétaires)
- Hétérogénéité Desserte forestière (diversité d'infrastructures, massif difficilement pénétrable...)

Ce massif représente une surface boisée de 650 ha, soit 54 % de la surface forestière de la commune. Il correspond aux lieux-dits suivant : Forêt de Gersac, Bois des Hunoux et Bois des Billoux.



L'analyse du massif comprend :

- description et cartographie des peuplements,
- description de la gestion forestière pratiquée,
- analyse du foncier,
- analyse de l'environnement et de la biodiversité,
- la desserte forestière,
- les risques d'incendies de forêt.

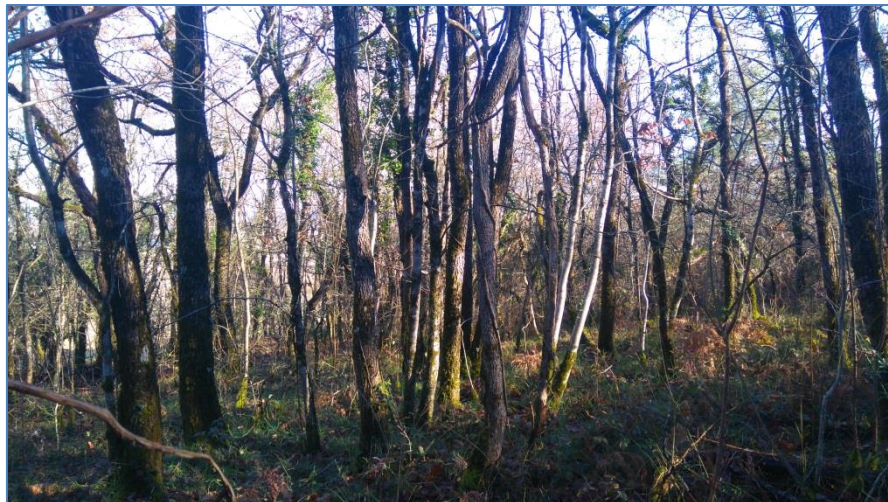


## 1) Description des peuplements et de la gestion forestière :

### Description des peuplements : Surface totale 650 ha

Le massif est composé majoritairement de peuplements naturels feuillus.

- **Le taillis de chêne** représente 100 ha soit 15 %
  - Situation : nombreuses parcelles disséminées, situées sur un sol calcaire.
  - Essence principale : chêne pubescent.
  - Essences secondaires : érable champêtre, merisier, alisier torminal, divers...
  - Âge du peuplement inférieur à 20 ans, parcelles qui ont été exploitées pour du bois de chauffage.
  - Peuplement : peu vigoureux, croissance lente, à cause du terrain calcaire peu profond et séchant.
  - Gestion actuelle : parcelles exploitées traditionnellement en coupe rase vers l'âge de 40 ans en moyenne, pour une production de bois de chauffage. Lorsque ces parcelles ne sont pas exploitées elles évoluent en mélange taillis futaie.
  - Evolution : problème, après exploitation par coupe rase, un phénomène de dégradation du peuplement se généralise. Cela est dû à un ensemble de facteurs qui se cumulent : une mauvaise régénération naturelle des arbres, le développement d'une végétation arbustive dominante favorisée par la mise en lumière trop rapide (noisetier, aubépine, prunelier, ronce, etc...) et des dégâts de chevreuils par abroustissement des semis et jeunes repousses naturelles.



- **Le taillis de châtaignier** représente 85 ha soit 13 %
  - Situation : ensemble de parcelles groupées sur un secteur qui est lié à un sol sableux argileux et acide (le châtaignier est calcifuge, il n'aime pas le calcaire).
  - Essence unique : châtaignier avec quelques rares essences secondaires.
  - Peuplement : vigoureux, dense, à croissance rapide car la régénération naturelle s'effectue principalement par rejets de souches.
  - Gestion actuelle : le taillis de châtaignier est une monoculture, systématiquement exploité en coupe rase, vers l'âge de 25 ans en moyenne. La production de bois correspond à 70 % de bois de papeterie ou de bois énergie (copeaux pour chaudière automatique) et à 30 % de piquets. Depuis une vingtaine d'années l'exploitation est complètement mécanisée avec machines d'abattage et porteurs 6 roues pour le débardage (les bûcherons à pied sont remplacés par les machines).
  - Evolution : problème, autrefois, le taillis de châtaignier était très vigoureux, mais il est aujourd'hui dépérissant. Deux maladies originaires d'Asie se sont développées, le [chancre](#)

(*Cryphonectria parasitica*, et l'[encre](#) (*Phytophthora*). Un ensemble de facteurs aggrave la situation : alternance de période humide et de sécheresse, vieillissement des souches, tassement du sol par les engins d'exploitation, tempête de 1999, etc... Après exploitation, l'absence d'essences diverses en mélange pour compenser le dépérissement du châtaignier, ne permet pas le renouvellement d'un peuplement dense.



- **Le mélange taillis futaie de chêne** représente 310 ha soit 48 %
  - Situation : à l'origine taillis de chêne exploité traditionnellement en coupe rase avec maintien de 10 à 30 chênes par hectare (les réserves). Deux catégories, soit vigoureux sur sol profond avec un potentiel de production de bois d'œuvre de bonne qualité, soit peu vigoureux et sur mauvais sol calcaire.
  - Peuplement : âgé actuellement de plus de cinquante ans.
    - Arbres de futaie : chêne majoritairement, diamètre 30 à 50 cm, les gros arbres de plus 50 cm sont rares ou absents. Le bois d'œuvre est de qualité irrégulière (charpente à menuiserie).
    - Arbres de taillis : essences diverses (chêne, érable champêtre, merisier, alisier torminal, charme etc...). Le bois est de qualité bois de chauffage (en bûche).
    - Arbres d'avenir : présents mais irréguliers, répartis en petits bois de 15 à 25 cm de diamètre et bois moyens de 25 à 45 cm. Constituent un objectif de production de bois d'œuvre de qualité.
  - Gestion actuelle : parcelles non exploitées qui sont adaptées pour la réalisation de coupes d'éclaircie. Par contre, ces peuplements pourraient être exploités en coupe rase n'importe quand et n'importe comment.
- **Le mélange taillis futaie de châtaignier** représente 35 ha soit 5 %
  - Situation : taillis de châtaignier avec des chênes de futaie.
  - Futaie de chêne : densité faible et irrégulière, 10 à 30 arbres par hectare, petits bois de 15 à 25 cm de diamètre et bois moyens de 25 à 45 cm.
  - Gestion actuelle : exploité en coupe rase comme le taillis de châtaignier, avec comme différence le maintien des chênes (les réserves).
- **La futaie de chêne** représente 45 ha soit 7 %
  - Situation : Origine : deux situations, mélange taillis futaie âgé non exploité qui a évolué en futaie et aussi des parcelles qui ont été exploitées en coupe d'éclaircie récemment ou depuis dix ou quinze ans.
  - Essences : principales chêne pédonculé et chêne sessile et essences secondaires en sous étage.

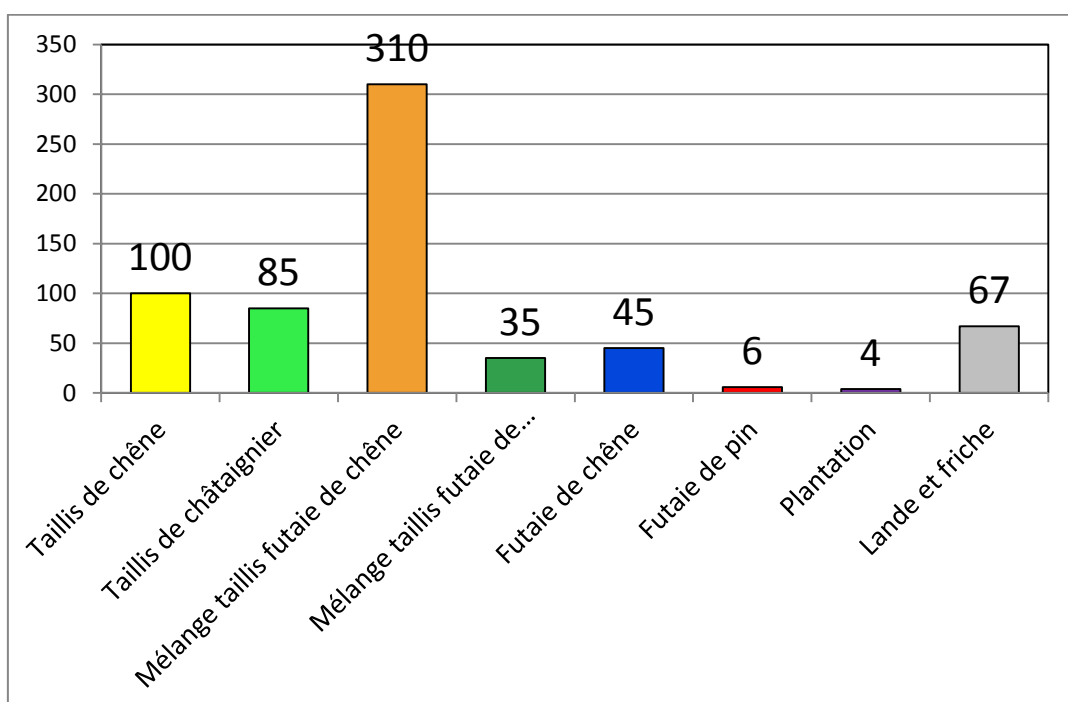
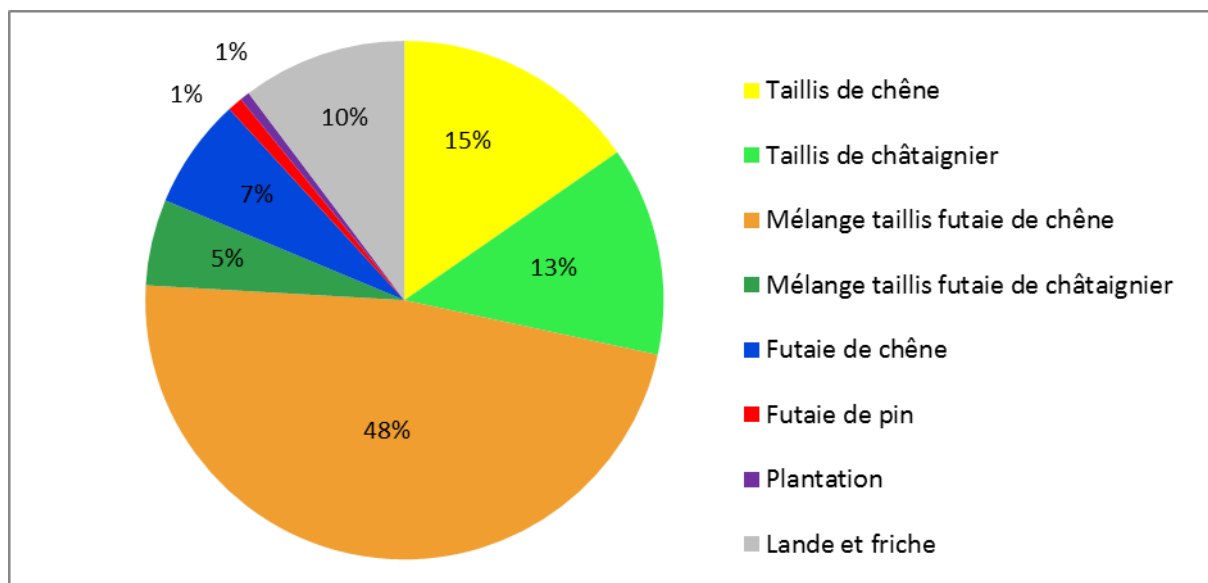
- Peuplement : âge 100 ans en moyenne, vigoureux, sur un sol de bonne qualité. Production de bois de chauffage et bois d'œuvre de qualité charpente à menuiserie.
- Gestion actuelle : coupes d'éclaircie prélevant 30 % du volume, tous les 8 ou 10 ans.

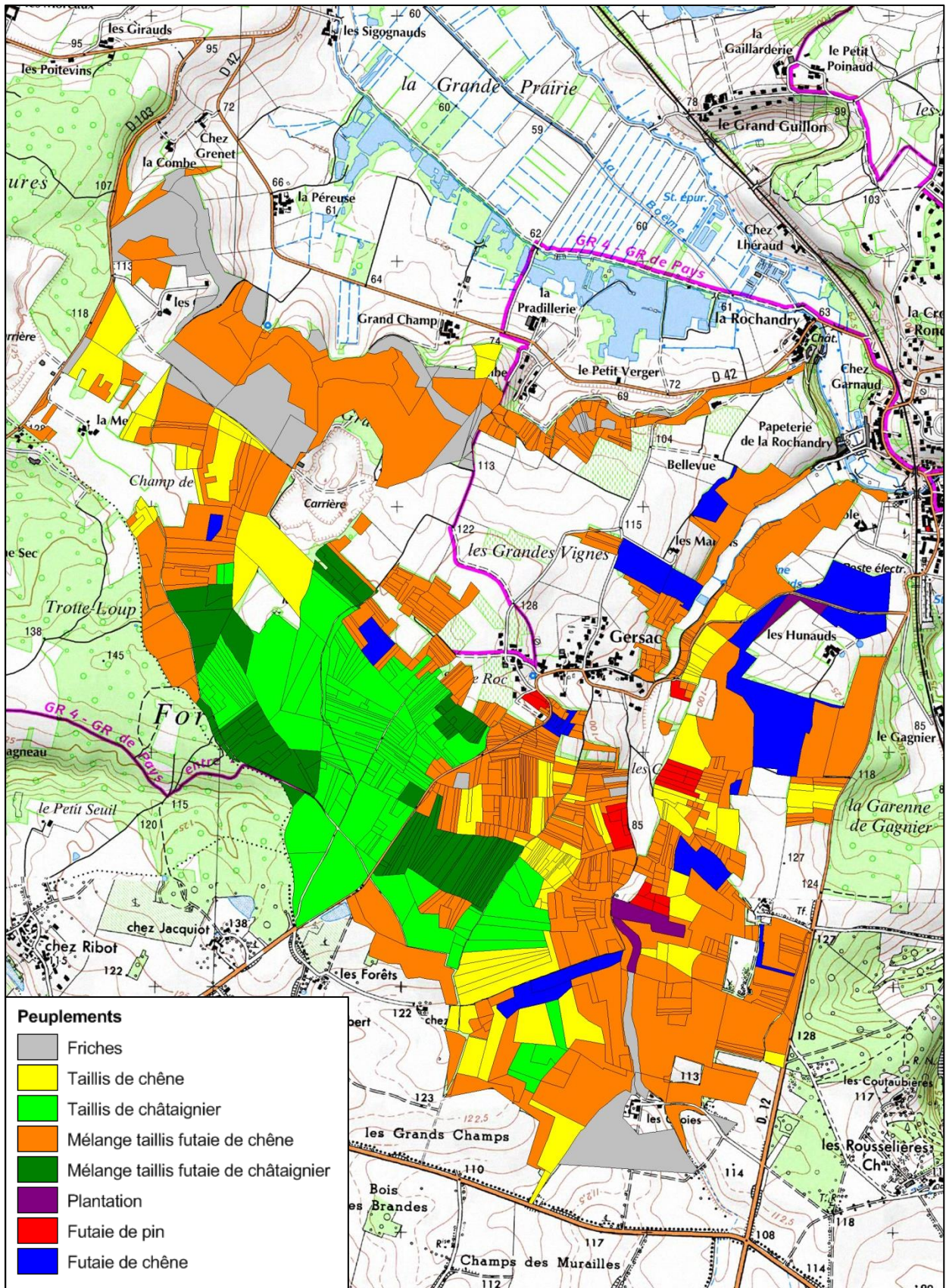


- **La futaie de pin** représente 6 ha soit 1 %
  - Situation : Origine d'anciennes plantations de résineux en petites parcelles. Il n'y a pas de reboisement récent ni de grande surface.
  - Essences : Pin sylvestre, Pin laricio ou Douglas. Présence de feuillus divers en mélange.
  - Peuplement : âge plus de cinquante ans, peu vigoureux, croissance faible, sur sol calcaire peu profond. Bois d'œuvre de mauvaise qualité.
  - Gestion actuelle : pas d'intervention, croissance libre.
- **Les plantations** représentent 4 ha soit 1 %
  - Situation : origine de boisement de petites parcelles sur terres agricoles en merisier et érable sycomore.
  - Peuplement : âge une quinzaine d'années, peu vigoureux, croissance faible.
- **Les friches** représentent 67 ha soit 10 %
  - Origine : terres agricoles abandonnées, anciens pâturages, sur sol calcaire superficiel.
  - Parcelles constituées en majorité de landes à pelouses calcicoles avec orchidées. Présence d'îlots de feuillus peu vigoureux.
  - Gestion actuelle : pas d'intervention, fort intérêt écologique et aucun intérêt pour la production de bois.
  - Habitats à conserver pour l'environnement.

**Proportion des surfaces en fonction des types de peuplements :**

Type de peuplement	Surface (ha)	
Taillis de chêne	100	15%
Taillis de châtaignier	85	13%
Mélange taillis futaie de chêne	310	48%
Mélange taillis futaie de châtaignier	35	5%
Futaie de chêne	45	7%
Futaie de pin	6	1%
Plantation	4	1%
Friche	67	10%
	<b>652</b>	





## Gestion forestière – exploitation des peuplements : Surface 650 ha

Les peuplements qui sont exploitables actuellement représentent 54 % de la surface du massif pour un volume total de bois sur pied de 70 000 m<sup>3</sup>.

### Coupe rase :

- La coupe de taillis ou coupe rase qui est la méthode d'exploitation traditionnelle, doit être limitée pour éviter la dégradation des sols et ne pas favoriser le dépérissement des peuplements.
- Ce régime d'exploitation peut encore être pratiqué pour les taillis de châtaignier uniquement et des taillis de chêne sur des petites surfaces.

*Pour plus d'informations, voir fiche en annexe « Le taillis et sa gestion ».*

### Coupe d'éclaircie :

- La surface exploitée en éclaircie est faible, une vingtaine d'hectares de futaie de chêne et trois propriétés.
- La meilleure valorisation consiste à généraliser les coupes d'éclaircies qui prélèvent uniquement 30% du volume de bois sur pied et doit être renouvelée tous les 8 ans environ, avec le même volume exploitable.

*Pour plus d'informations, voir fiche en annexe « L'éclaircie d'un peuplement ».*

### Evolution libre, pas d'intervention :

- Le maintien de peuplements en évolution libre, sans intervention, augmente l'intérêt écologique.
- Cette non gestion est adapté pour des peuplements peu vigoureux, difficiles à exploiter et permet de créer des îlots de vieillissement. Il n'existe pas de peuplements âgés de plus de 100 ans sur le massif.



#### Surface des peuplements exploitables :

- Peuplements exploitables : 352 ha soit 54 %.
- Peuplements jeunes non exploitables : 230 ha soit 35 %.
- Friches non exploitables : 70 ha soit 11 %.

#### Qualité des bois exploitables :

- Bois d'œuvre : réparti en nombreuses catégories (charpente, menuiserie, ébénisterie), origine arbres de futaie avec diamètre d'exploitabilité 60 cm.
- Bois d'industrie : bois de papeterie et piquet en châtaignier.
- Bois énergie : 2 catégories d'utilisation
  - Bois de chauffage en chêne (bûches).
  - Plaquettes ou copeaux en châtaignier pour chaudière automatique (bois déchiqueté).
  - Le granulé (ou pellet) n'est pas fabriqué avec du bois brut (origine = sciure compressée).

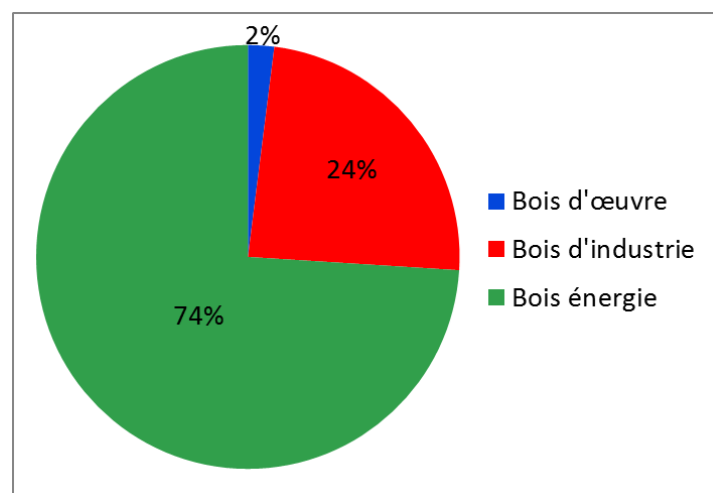
#### Estimation du volume total de bois sur pied des peuplements exploitables :

- Toute qualité : 70 000 m<sup>3</sup>.

#### Estimation du volume de bois exploitable en favorisant la coupe d'éclaircie :

Cette estimation correspondant au volume des peuplements exploités en coupe d'éclaircie prélevant 30 % maximum du volume sur pied et au volume des taillis de châtaignier exploités en coupe rase.

- Volume exploitable : 25000 m<sup>3</sup>.
- Bois d'œuvre : 500 m<sup>3</sup> soit 2 %.
- Bois d'industrie : 6000 m<sup>3</sup> soit 24 %.
- Bois énergie : 18500 m<sup>3</sup> soit 74 % :
  - Bois de chauffage en chêne : 15500 m<sup>3</sup>
  - Plaquettes en châtaignier pour chaudière automatique : 3000 m<sup>3</sup>.



Volumes exploitables

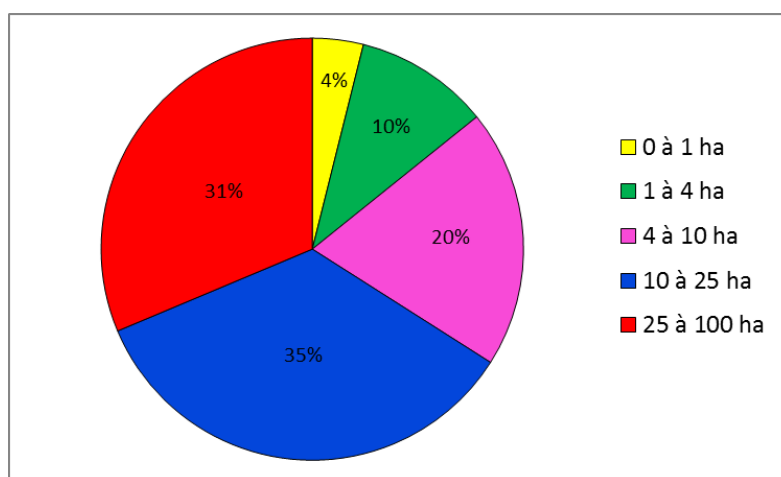
## 2) Description du foncier :

### Situation des propriétaires :

Le massif est caractérisé par de nombreux petits propriétaires et un fort morcellement des parcelles. Un grand nombre de propriétaires ne sont pas intéressés par l'exploitation de leur forêt pour beaucoup de raisons : personnes âgées, propriété en indivision, ne connaissent pas leurs parcelles, petite surface, etc...

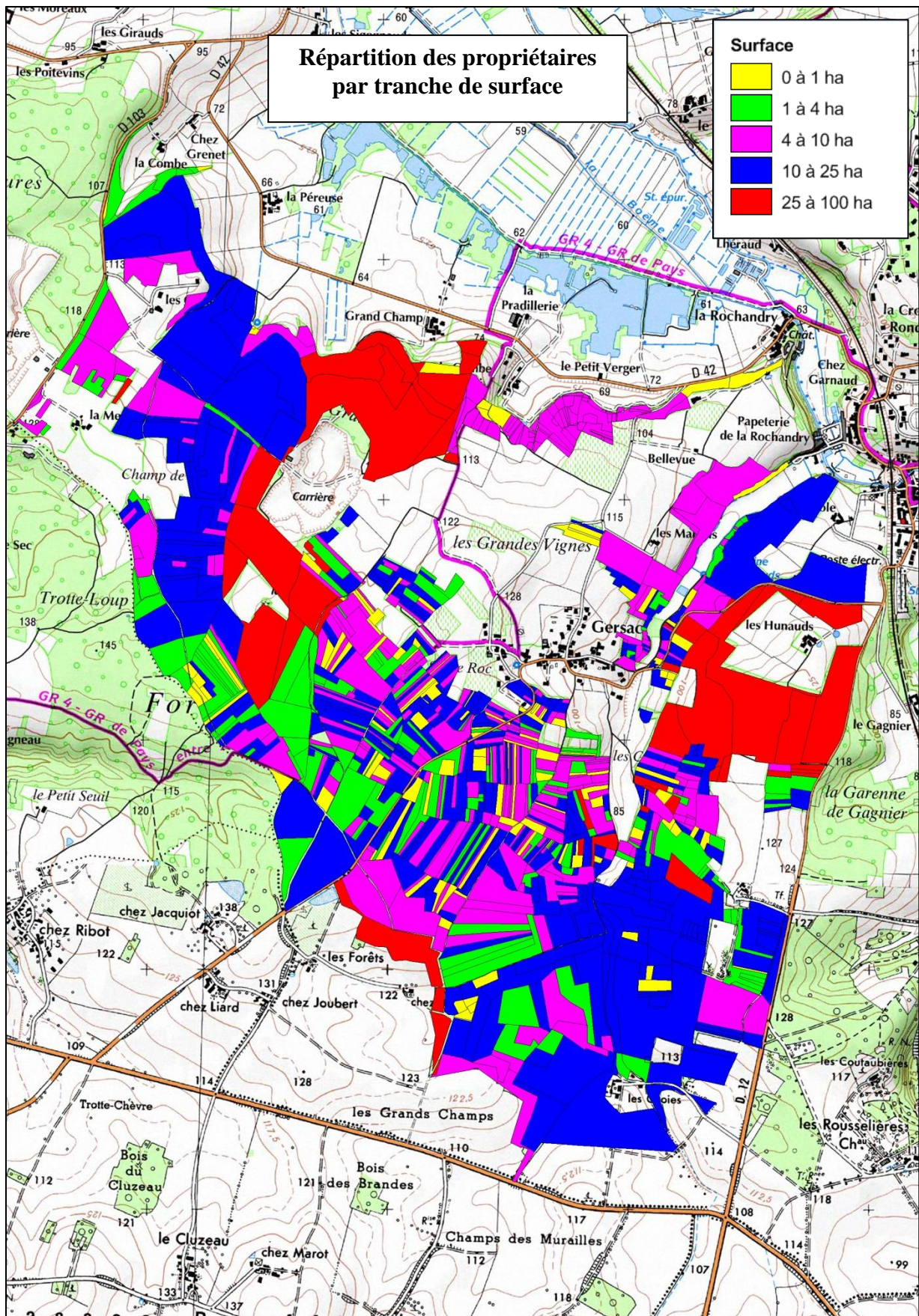
- Le massif comprend **142 propriétaires** pour 650 ha de surface boisée (comptes cadastraux).
- **71 %** des propriétaires possèdent **moins de 4 ha** et représentent **14 %** de la surface.
- **15 %** des propriétaires possèdent **de 4 à 10 ha** et représentent **20 %** de la surface.
- **14 %** des propriétaires possèdent **plus de 10 ha** et représentent **66 %** de la surface.

Surface	Nombre de propriétaires		Surface des propriétaires	
	Nb	%	Ha	%
0 à 1 ha	49	35%	25	4%
1 à 4 ha	51	36%	67	10%
4 à 10 ha	22	15%	129	20%
10 à 25 ha	17	12%	226	35%
25 à 100 ha	3	2%	204	31%
	<b>142</b>		<b>652 ha</b>	



Répartition des propriétaires par tranches de surface





### 3) Description environnementale :

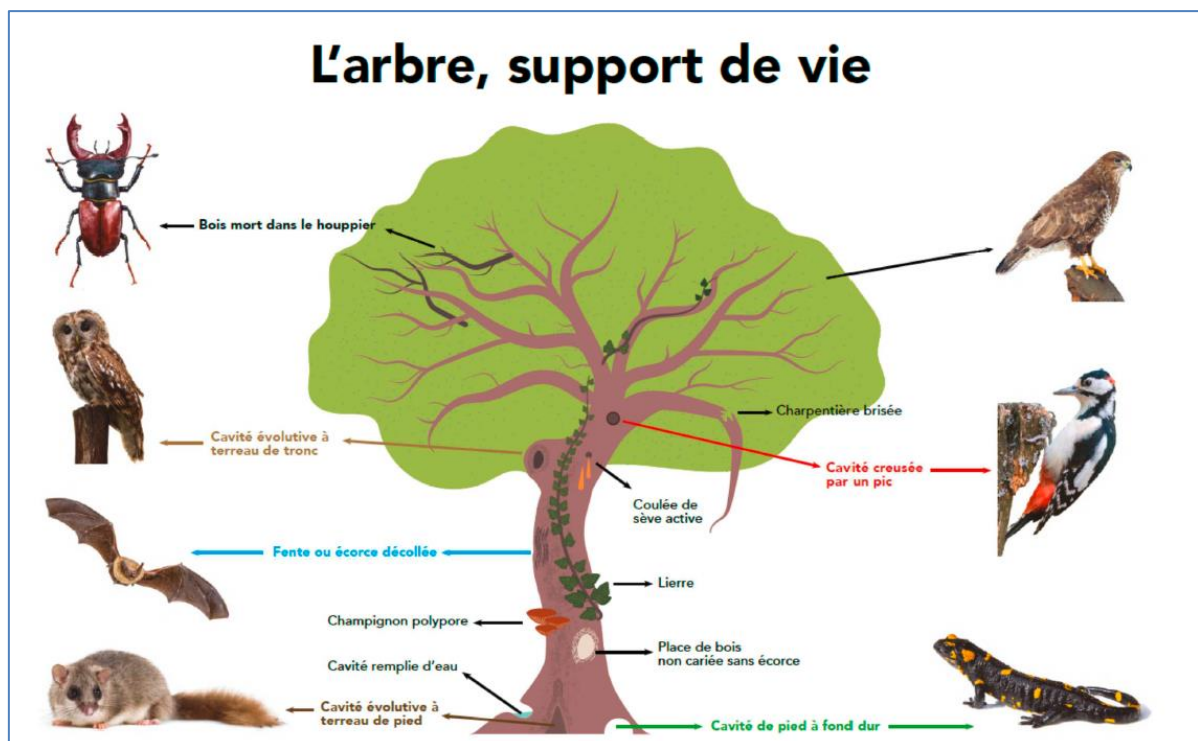
#### Inventaire des facteurs de biodiversité :

L'analyse des principaux facteurs de biodiversité a été effectuée en utilisant [l'Indice de Biodiversité Potentiel des forêts](#) (IBP).

L'IBP un outil permettant aux gestionnaires forestiers d'intégrer aisément la biodiversité dans leur gestion courante. Cet indicateur, simple et rapide à relever, permet d'évaluer la capacité d'accueil d'un peuplement forestier pour les êtres vivants (plantes, oiseaux, insectes...), et d'identifier les points d'amélioration possibles lors des interventions sylvicoles.

#### ❖ Facteurs de biodiversité du peuplement :

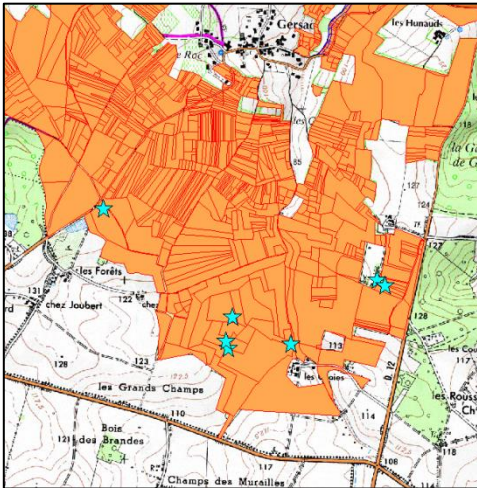
- Les peuplements en mélange taillis futaie possèdent une bonne **diversité d'essences**, ce qui n'est pas le cas pour les taillis de châtaignier.
  - Essences principales : chêne pubescent, chêne pédonculé et châtaignier.
  - Essences secondaires : chêne sessile, érable champêtre, merisier, alisier torminal, charme, frêne, cormier, tremble, bouleau.
  - Essences invasives : acacia, laurier.
- Les **gros Bois morts** sur pied (diamètre + 40 cm) sont rares.
- Les gros Bois morts au sol (diamètre + 40 cm) sont peu nombreux et localisés (tempête de 1999).
- Les **très gros Bois vivants** (diamètre + 70 cm) sont absents ou rares.
- Les arbres porteurs de **micro-habitats** sur le tronc (grosses banches mortes ou brisées, trou de pic, cavité à terreau, cavité avec de l'eau, lierre, champignons...) sont présents dans les peuplements en mélange taillis futaie, mais absents dans les taillis de chêne et de châtaignier exploités en coupe rase.



Les micro-habitats et espèces associées

❖ **Facteurs de biodiversité du contexte :**

- Les **milieux ouverts** de type clairière sont absents dans les peuplements en futaie et mélange taillis futaie. Ils sont représentés par les taillis exploités en coupe rase, les friches ou les landes et par les lisières agricoles.
- Les **zones humides** (source, ruisseau, étang...) sont absentes dans les peuplements et localisés dans les vallées. Quelques **mares forestières** sont présentes.



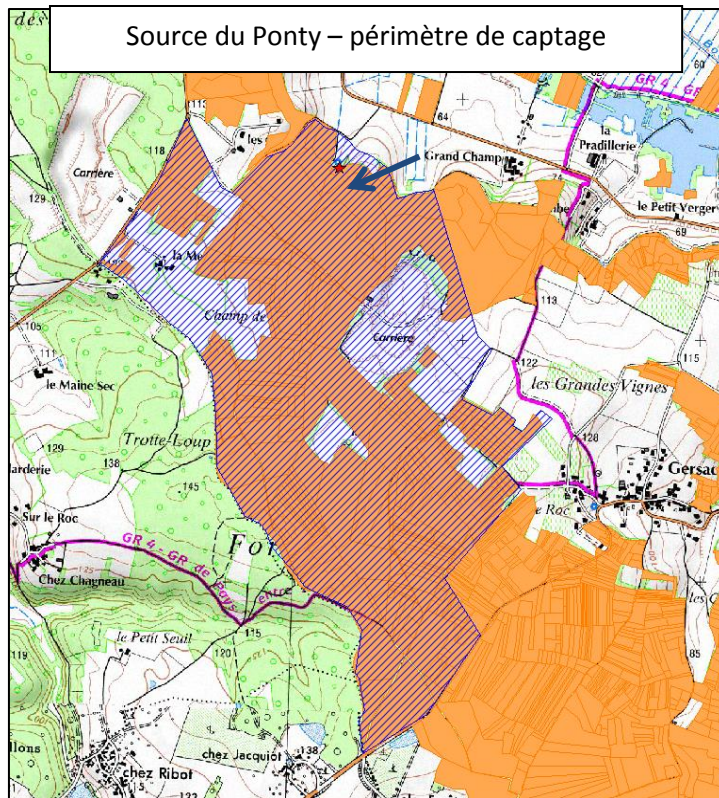
Carte des mares forestières repérées pendant les inventaires

- Les **milieux rocheux**, falaises, rochers, grottes, affleurements sont présents en bordure de vallée sur des terrains avec une pente importante.



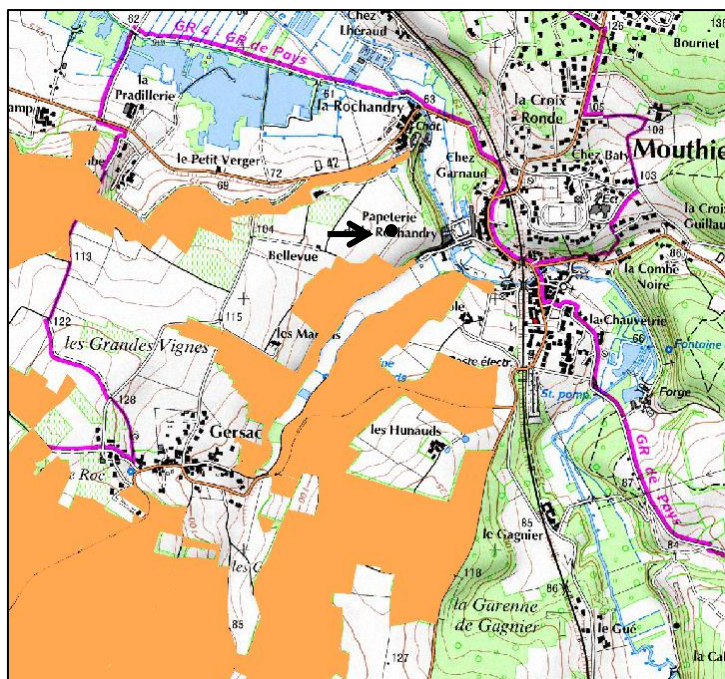
Pour plus d'informations, voir fiche en annexe « Préserver et favoriser la biodiversité »





❖ **Périmètre de protection d'un monument historique :**

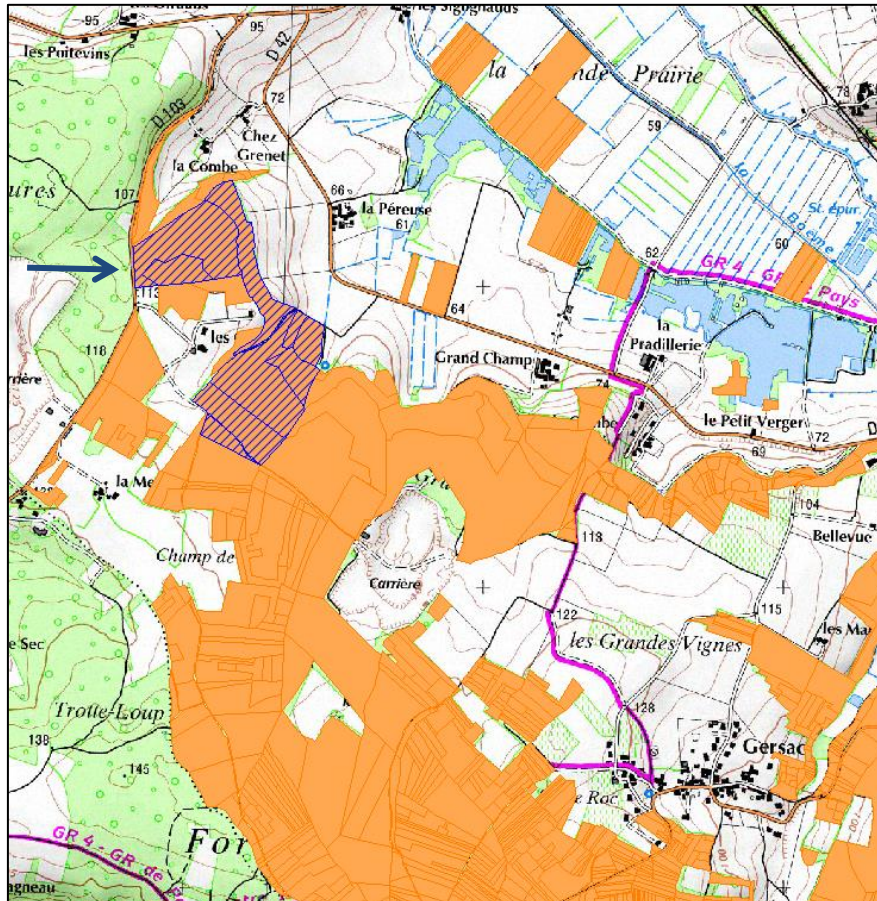
L'abri sous roche de la Chaire à Calvin est un Site archéologique classé situé dans la vallée de Gersac.



## **Propriété du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle Aquitaine**

Depuis 1992, le [CEN Nouvelle-Aquitaine](#) contribue à préserver les espaces naturels et les paysages remarquables de notre région.

Le CEN est propriétaire de 23 ha dans le massif étudié, constitué essentiellement de landes ou pelouses calcaires à orchidées.

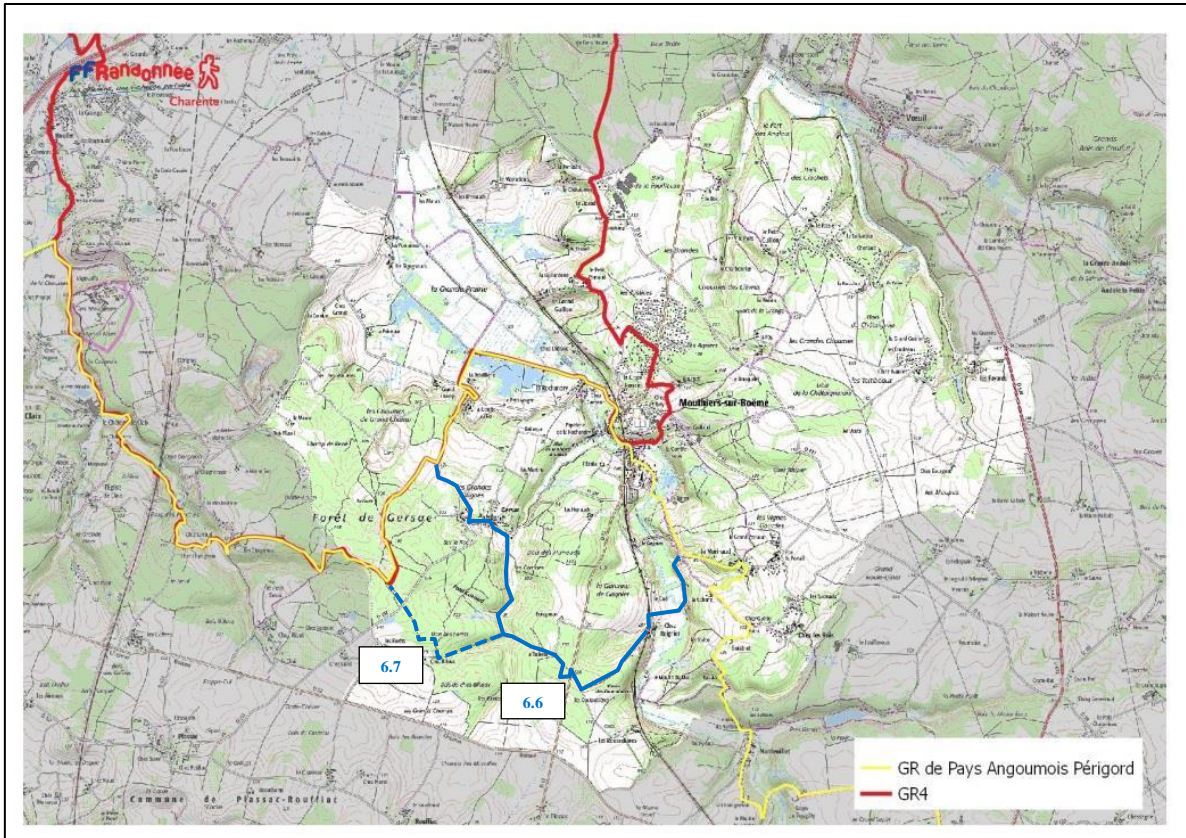


## **4) Autres usages de la forêt :**

### **Chemins de randonnées :**

Le massif comprend :

- Deux sentiers de Grande Randonnée qui se superposent, le GR4 et le GR Pays Angoumois Périgord.
- Le Sentier de Gersac (6.6) et la Variante du Bois des Forêts (6.7), qui figurent sur le dépliant Balades entre Charente, Boëme et Charraud 2011 et sur le plan des Randonnées de Mouthiers sur Boëme 2017.
- L'étude du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) sur la commune de Mouthiers sur Boëme, a mentionné les problèmes à régulariser : chemins non entretenus, impraticables, passages privés à conventionner.



### **Description de l'activité chasse :**

Deux Sociétés de chasse interviennent sur le massif :

- Sté de chasse communale de Mouthiers

Président : Jean François GERMON

- Association de chasse privée Devigne

Président : Michel DEVIGNE

La population de chevreuils et sangliers est en forte augmentation et occasionne des dégâts à la régénération naturelle forestière et aux cultures agricoles.

Le Plan de chasse a la responsabilité de maintenir un équilibre sylvo cynégétique en augmentant le prélèvement si nécessaire et est défini par le [schéma départemental de gestion cynégétique](#).

## 5) Description de la desserte forestière :

### **Analyse de la desserte du massif :**

La desserte du massif est insuffisante pour subvenir au volume de bois important qu'il est possible d'exploiter (25000 m3).

Le massif est bien desservi en routes goudronnées, mais pas suffisamment en chemins empierrés et en places de dépôt de bois accessibles aux camions grumiers.

La commune de Claix a créé une piste forestière de 4,5 km, située en bordure du massif (Chez Chagneau) qui représente un bon exemple d'aménagement du massif.

Situation	Description, observation
<u>Routes départementales</u> : 19 km - D12 - D22 - D107 - D103 <u>Routes communales</u> : 6 km	- Quatre routes départementales permettent un accès adapté aux camions grumiers. - Les routes communales sont réparties en une dizaine de tronçons et sont fragiles en période sensible (dégel).
<u>Chemins empierrés</u> Chemins ruraux : 3 km Chemins privés : 1,5 km	- Les chemins empierrés sont carrossables et accessibles aux camions grumiers. - Ils sont peu nombreux et insuffisants. - La commune de Claix a créé une piste forestière de 4,5 km (Chez Chagneau) qui permet un accès en bordure du massif.
<u>Chemins en terre</u> Chemins ruraux : 6 km Chemins privés : 9 km	- Les chemins en terre permettent le débardage des bois. - Ils sont irréguliers et de largeur inférieure à 3 m. - Nombreux chemins ruraux ont disparu. - Certains sont utilisés en chemins de randonnées.
<u>Emplacements de dépôt de bois</u> : nombre 33	- Ces nombreux emplacements sont accessibles aux camions grumiers et correspondent à des places de dépôt de bois. - Ils sont situés en bordure de route goudronnée ou de chemin empierré. - Ils ne sont pas spécialement aménagés pour le stockage de bois.

*Pour plus d'information, voir fiches en annexe « Améliorer la desserte de la forêt »*

### **Difficultés de desserte inventoriées (points noirs) :**

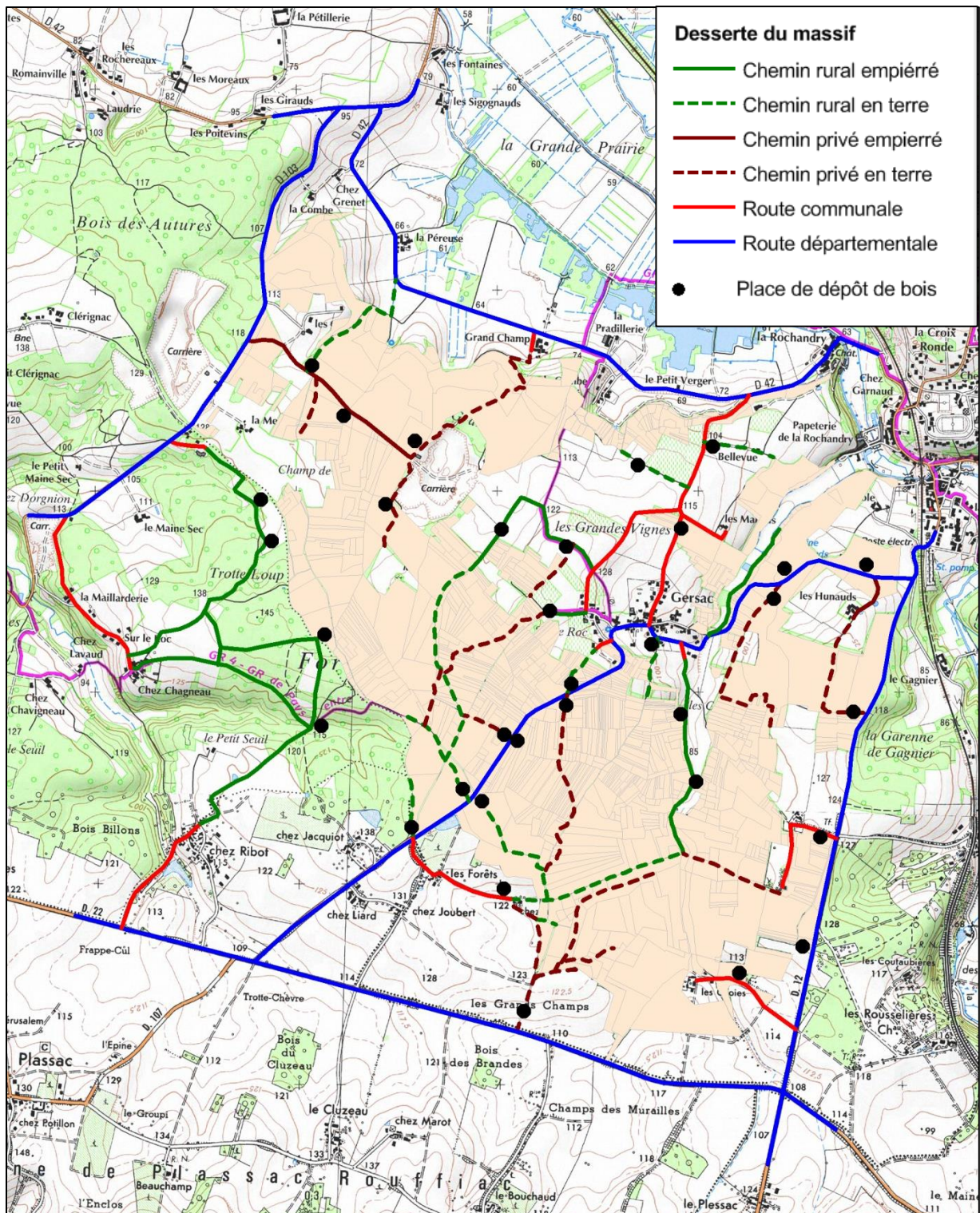
- En absence d'accès empierré pour les places de dépôt de bois, les camions doivent stationner au milieu de la route pour le chargement des bois. Cette situation engendre des dangers pour la sécurité des automobilistes et des dégradations sur la voirie.

- Les conditions actuelles ne sont pas adaptées pour le stockage de gros volumes de bois (volumes supérieurs à 500 m3).

- La distance de débardage pour accéder à une place de dépôt de bois doit être inférieure à 500 m pour avoir des conditions d'exploitations favorables.

- Les risques de dégradation des chemins en terre par les engins de débardage sont importants (ornières).





Desserte du massif

## 6) Étude de Défense des Forêts Contre les Incendies

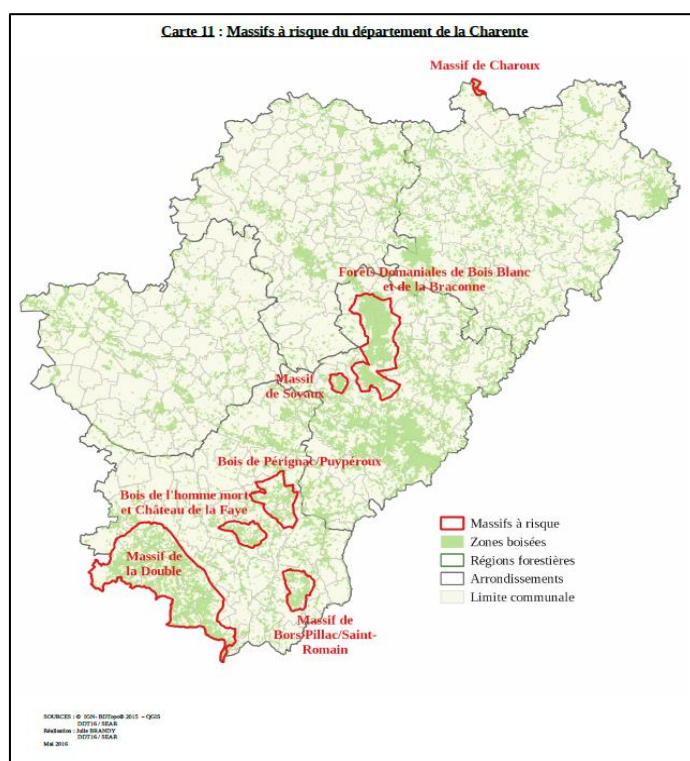
### Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie 2017 / 2026 de la Charente

Le PDPFCI définit la liste des massifs à risque et les actions de prévention et de lutte contre les incendies de forêts du département de la Charente.

La commune de Mouthiers sur Boëme n'a pas été sélectionnée par le PDPFCI car le massif forestier n'est pas considéré comme massif à risque d'incendie. En conséquence, la commune ne peut pas bénéficier des aides financières spécifiques pour la défense des forêts contre les incendies.

**Tableau 6 : Massifs à risque du département de la Charente**

Nom des massifs à risque	Surface totale (ha)	Surface boisée (ha)
Massif de la Double	22 330	10 932
Massif de Bors/Pillac/Saint-Romain	2 577	1 235
Bois de l'homme mort et Château de la Faye	2 095	885
Bois de Pérignac / Puypéroux	4 333	1 638
Massif de Soyaux	868	461
Forêts Domaniales de Bois Blanc et de la Braconne	9 815	5 885
Massif de Charroux	267	163
<b>TOTAL</b>	<b>42 285</b>	<b>21 199</b>



## Sensibilité du massif aux incendies de forêt :

### Peuplements sensibles aux incendies de forêts :

- Risque fort : 1 %
- Risque moyen : 22 %
- Risque faible : 77 %

### Classification des peuplements par sensibilité au risque d'inflammabilité :

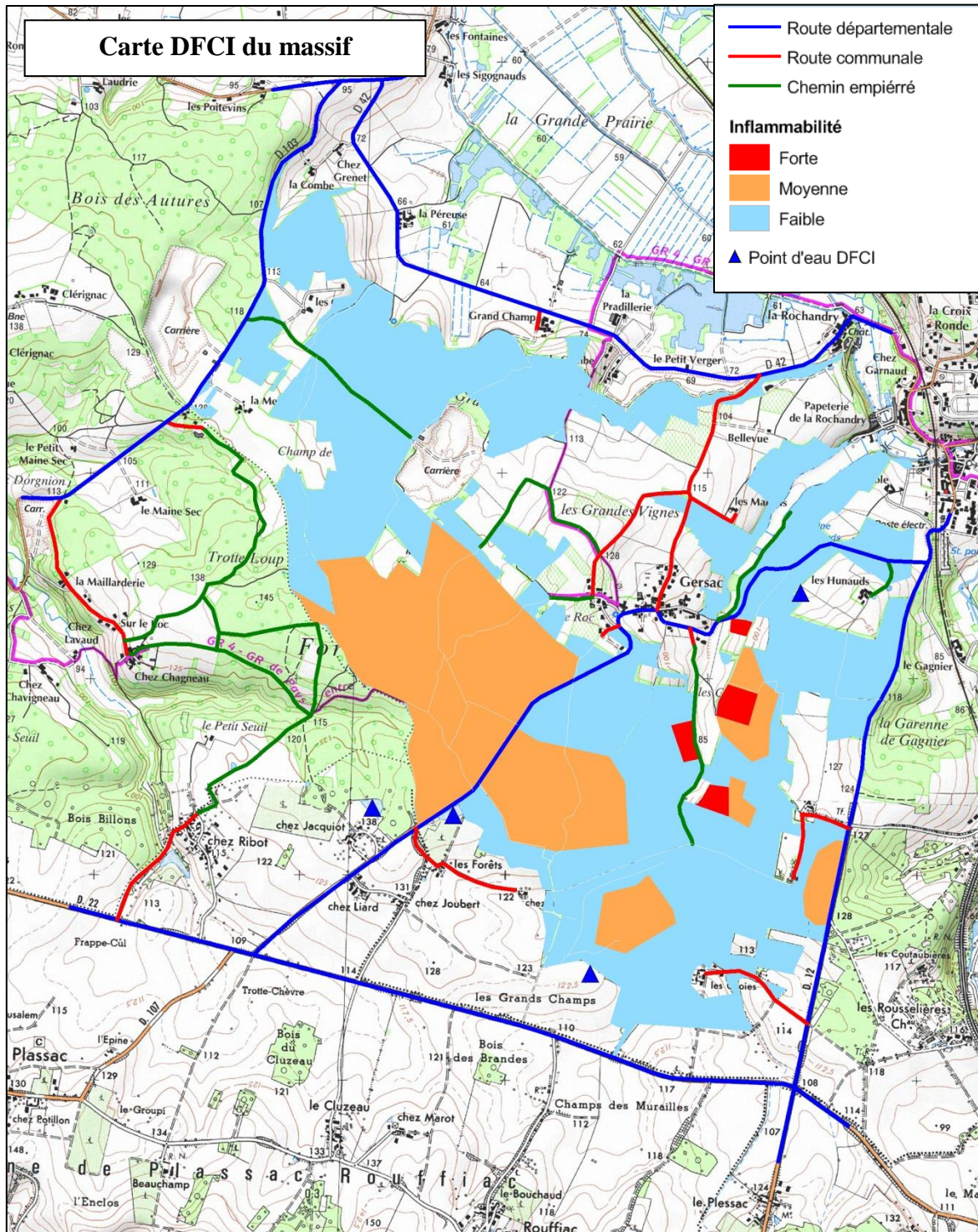
#### Zones avec risques de départ de feux :

Inflammabilité	Période	Peuplement	Surface
Faible		Mélange taillis futaie de chêne avec végétation peu inflammable	500 ha
Moyenne	Février à avril	Taillis de châtaignier avec végétation de fougère facilement inflammable	143 ha
Forte	Février à avril et en été	Futaie résineuse avec végétation de fougère et de bruyère facilement inflammable	7 ha
Total			650 ha

- Les routes départementales constituent un risque de départ de feux en cas d'accident.
- Les habitations situées à proximité de la forêt sont peu nombreuses et le risque est faible : Boisgimon, La Tuilerie, Les Groies, Chez Billoux.
- Les décharges sauvages constituent un risque.

#### Infrastructures existantes de lutte contre les incendies de forêt :

- Situation des points d'eau DFCI :
  - 4 étangs d'irrigation agricole sont bien situés et accessibles. Ils pourraient être utilisables pour la défense contre les incendies de forêt, mais ils doivent être analysés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours (Les Hunauds, Chez Billoux, Les Forêts, Chez Jacquot).
- Desserte permettant la lutte contre les incendies de forêt :
  - Les routes constituent les principaux accès DFCI.
  - La piste forestière de Chez Chagneau sur la commune de Claix, le chemin empierré des carrières et trois portions de chemins empierrés au départ de Gersac, constituent ensuite les uniques accès pour les camions de pompiers.
  - Le massif ne comprend pas d'autres chemins praticables.

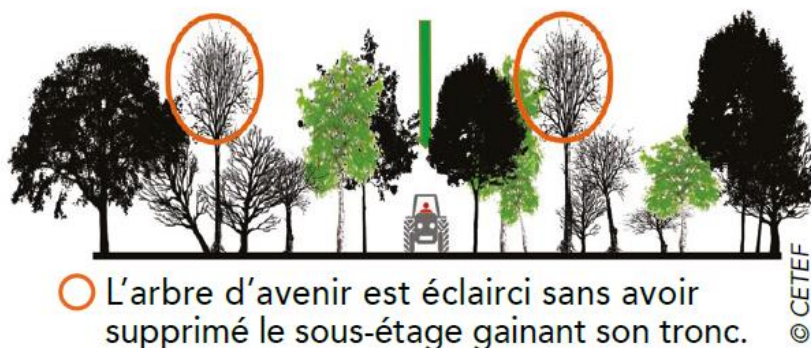
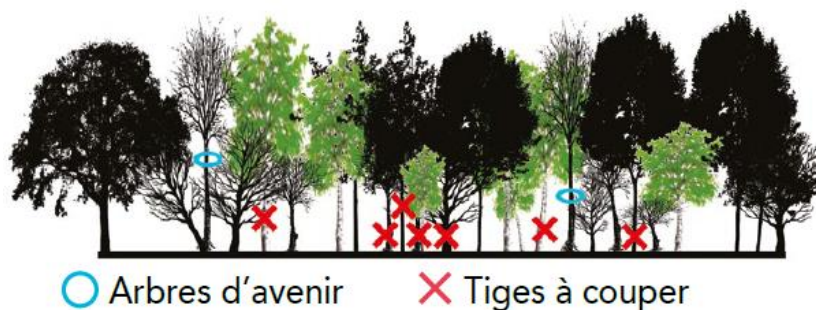


### III. Propositions :

- A. Développer une exploitation forestière prenant en compte la biodiversité : les coupes d'éclaircie
- B. Aménager la forêt pour faciliter son accès : créer des pistes forestières et des places de dépôt de bois
- C. Promouvoir de nouvelles entreprises de travaux forestiers et accompagner les bucherons

#### A. Développer une exploitation forestière prenant en compte la biodiversité : les coupes d'éclaircie

- L'objectif est de favoriser les coupes d'éclaircie et de limiter les coupes rases.
- Le potentiel de coupe d'éclaircie des peuplements en chêne du massif représente une surface de 355 ha. Ce qui représente un volume de bois exploitable de 18700 m<sup>3</sup>, dont 83% de bois de chauffage.
- L'objectif pourrait être de réaliser 50 ha / an, soit un volume de 2600 m<sup>3</sup> / an.
- Une aide financière de la région permet de financer le marquage des coupes d'éclaircie par un gestionnaire forestier professionnel.
- Le développement des énergies renouvelables devrait favoriser une forte demande de bois de chauffage.



*Schémas d'une éclaircie avec cloisonnement.*

*Pour plus d'informations, voir fiche en annexe « L'éclaircie d'un peuplement »*

➤ **Programme d'animation et d'appui technique à l'intention des propriétaires forestiers :**

- Une sélection des propriétaires de plus de 4 ha qui représentent 86 % de la surface du massif pourraient constituer le socle des actions de sensibilisation à développer.
- Pour démontrer l'intérêt et la technique de coupe d'éclaircie, le CETEF organiserait des réunions d'information et la diffusion d'une documentation.
- Une enquête d'intention auprès des propriétaires, permettrait de proposer des diagnostics et des visites individuelles.
- L'appui technique consisterait à monter les dossiers de demande de subvention, réaliser le marquage des éclaircies, définir les conditions d'exploitation et assurer les suivis de chantiers (qui doivent être fait par un gestionnaire forestier professionnel).



➤ **Regrouper les petits propriétaires :**

- Le nombre important de propriétaires et de petites parcelles nécessite de faire des regroupements pour la réalisation des coupes d'éclaircie.
- Les conditions d'exploitation d'une coupe d'éclaircie seront plus rentables en augmentant le volume de bois exploité, qui est seulement de 50 stères / hectare en moyenne.
- Il est possible que l'animation motive quelques propriétaires à réaliser l'acquisition ou l'échange de parcelles.

➤ **Regroupement de chantier :**

- L'organisation de chantiers d'exploitation de bois en commun permettrait d'intégrer les petites parcelles.



➤ **Étude préalable :**

- Organiser une réunion d'information pour démontrer l'intérêt de la desserte forestière.
- Concertation des acteurs locaux (commune, propriétaires, ADA...).
- Étude des conditions techniques, administratives et financières.

➤ **Création de pistes forestières et de places de dépôt de bois :**

- Accompagnement du maître d'ouvrage pour la réalisation des travaux.
- Assistance au montage d'un dossier de demande de subvention.





### C. Promouvoir de nouvelles entreprises de travaux forestiers et accompagner les bucherons

Les conditions d'exploitation d'une coupe d'éclaircie rendent les coûts d'exploitation plus élevés par rapport à la coupe rase. Les exploitants forestiers possèdent un matériel qui n'est pas adapté et trop coûteux (machine d'abattage, gros porteur). La main d'œuvre, bûcheron et débardeur est devenue difficile à trouver parce qu'elle n'est pas rémunérée correctement.

#### ➤ Étude et développement des entreprises de travaux forestiers

- Rechercher des solutions pour encourager les entreprises de travaux forestiers qui souhaitent faire des coupes d'éclaircies.
- Accompagner les propriétaires souhaitant exploiter leur bois eux-mêmes.
- Accompagner les particuliers dans le cadre de l'achat de bois sur pieds pour auto consommation.



## IV. Estimation d'un budget prévisionnel :

- **Développer une exploitation forestière prenant en compte la biodiversité : les coupes d'éclaircie**

Objectif : une opération répartie sur 2 ans pour 50 ha et 20 propriétaires.

### 1) Accompagnement CETEF :

- Réunions d'information
- Enquête d'intention
- Diagnostic, visites conseils des propriétaires
- Dossier de subvention marquage
- Suivi de chantier
  
- Maître d'ouvrage : commune Mouthiers sur Boëme
- Montant de l'opération : 12500 €.
- Soit un coût estimé à 250 € / ha.
- Aide financière du Département : 30 %, aide attribuée au CETEF.
- Autre aide financière à définir.
- Participation financière des propriétaires.

### 2) Réalisation du marquage par le CETEF :

- Maître d'ouvrage : propriétaire.
- Travaux de marquage : 10750 €
- Achat de peinture de marquage : 1500 €
- Soit un coût estimé à 245 € / ha.
- Aide financière de la Région : 10 000 €, aide de 200 € / ha attribuée au propriétaire.
- Participation financière des propriétaires.

### 3) Suivi et réception des travaux par le CETEF :

- A définir.

**– Aménager la forêt pour faciliter son accès : créer des pistes forestières et aménager des places de dépôt de bois**

Objectif : un secteur étudié réparti sur 2 ans.

- 1) Étude préalable de desserte par le CETEF :
  - Réunions d’information
  - Concertation des acteurs locaux
  - Projets techniques et financiers
  
  - Maître d’ouvrage : commune Mouthiers sur Boëme
  - Montant de l’étude : 4000 €.
  - Aide financière à rechercher (animation).
  
- 2) Création de pistes forestières et de places de dépôt de bois :
  - Budget estimatif, en attente que les conditions techniques soient établies.
  - Aide financière de l’Etat et de l’Europe : 80 %.

Objectif	Description	Travaux*	Montant HT
Accompagnement CETEF	- Assistance du maître d’ouvrage. - Concertation et piquetage. - Conventions avec les propriétaires riverains. - Demande de subvention.		4300 €
Piste forestière	- Longueur 1000 m - Largeur d’emprise 6 m - Empierrement 3,5 m - Aire de retournement	Dessouchage Nivellement Empierrement Passages busés	50000 €
Place de dépôt de bois	- Longueur 50 m - Empierrement largeur 3,5 m	Dessouchage Nivellement Empierrement Passages busés	4000 €
Chemin en terre de débardage	- Longueur 1000 m - Largeur d’emprise 3,5 m	Dessouchage Nivellement	7000 €

\*Les frais annexes, géomètre et acquisition de terrain ne sont pas compris.

## V. Conclusion

- La commune de Mouthiers possède une des surfaces forestières la plus élevée du territoire : 1200 ha et 34 % de couvert forestier.
- La forêt est majoritairement feuillue avec deux essences principales que sont le chêne (80 %) et le châtaignier 18 %).
- La forêt est majoritairement privée et morcelée.
- La forêt est bien desservie en routes goudronnées mais des accès et des points de desserte stratégiques sont manquants sur tout le territoire.
- Les massifs forestiers de la commune ont une sensibilité très faible au risque incendie (risque fort : 1 %, risque moyen : 22 %, risque faible : 77 %).
- Pour le moment, la forêt évolue naturellement du taillis vers le mélange taillis futaie par absence de gestion et de coupe à trop forte intensité. Le risque de coupes rases amenant à une dégradation des peuplements et des paysages est extrêmement élevé.

Le CETEF propose de :

- Sensibiliser les propriétaires et d'améliorer leur connaissance de la forêt locale afin qu'ils puissent mettre en place une bonne gestion, préservant et garantissant une ressource en bois et un environnement naturel de qualité.
- Développer la qualité en bois d'œuvre et le potentiel économique du massif.
- D'accroître la richesse environnementale.
- Aménager la forêt pour faciliter son accès.
- Promouvoir de nouvelles entreprises de travaux forestiers et accompagner les bucherons.

## VI. Fiches en annexe

- L'éclaircie d'un peuplement.
- Le taillis et sa gestion.
- Préserver et favoriser la biodiversité.
- Améliorer la desserte de la forêt.